



LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ CHEZ VOUS : ÇA SE MESURE !



Campagne de pose d'enregistreurs de tension électrique menée par le SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE est propriétaire du réseau public d'électricité pour le compte de toutes les communes du Calvados.

Vous constatez des chutes de tension à votre domicile : le SDEC ENERGIE peut, à votre demande ou à la demande des élus de votre commune, poser un enregistreur de tension pendant 1 semaine, chez vous : **c'est gratuit !**

Cet enregistrement permettra au SDEC ENERGIE de vérifier la qualité de tension à votre installation électrique et de programmer des travaux de renforcement du réseau électrique s'ils s'avèrent nécessaires.

Vous êtes concerné,
contactez le SDEC ENERGIE
au **0 800 777 319** (numéro vert gratuit)
ou **electricite@sdec-energie.fr**

QUESTIONS / REPONSES

Qu'est-ce qu'une mauvaise tension électrique ?

Un point de livraison (domicile...) est réputé mal alimenté lorsque la valeur moyenne de la tension, mesurée pendant 10 minutes au point de raccordement, sort des plages de variation +/- 10% de 230V (monophasé).

Qu'est-ce qu'un enregistreur de tension ?

Un enregistreur de tension est un petit appareil léger et compact. Il est raccordé sur votre installation électrique et permet d'enregistrer les valeurs de tension selon une cadence de stockage programmable.

Est-ce que l'enregistreur peut détériorer mon installation électrique ?

L'installation de l'enregistreur de tension nécessite l'intervention manuelle d'un technicien habilité. Un relevé est alors effectué sur une période d'une semaine conformément à l'arrêté du 24 décembre 2007 (article 4) relatif aux niveaux de qualité du réseau public de distribution d'énergie. L'installation d'un enregistreur de tension est sans risques pour votre installation électrique.

Est-ce que je vais payer l'enregistrement de la tension à mon domicile ?

Non. La mesure de la qualité de l'électricité distribuée à votre domicile fait partie des missions de service public du SDEC ENERGIE.

Est-ce que je vais payer les travaux sur le réseau ?

Non si la contrainte relève du réseau de distribution publique d'électricité. Si les données relevées démontrent que la qualité de l'électricité distribuée est mauvaise, alors le SDEC ENERGIE réalisera des travaux de renforcement du réseau électrique afin de résorber les chutes de tension ou demandera au concessionnaire Enedis d'intervenir. Ces travaux sont principalement financés par le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), mais aussi par la taxe sur l'électricité.

